



UNIVERSITÉ DE NANTES
FACULTÉ DE MÉDECINE

RETIRER DES DIPLÔMES DÉFINITIFS

Diplôme d'Études Spécialisées Complémentaires

Les diplômes définitifs sont édités une fois par an, en février ou mars de l'année suivant l'obtention du certificat provisoire.

Pour retirer votre diplôme définitif, vous avez 2 possibilités :

1- Vous présentez au Bureau C2 de la Scolarité avec :

- L'original de votre certificat provisoire de DESC
- Une pièce d'identité

Si vous n'avez pas encore retiré votre certificat provisoire, vous devez aussi présenter une attestation de fonction dans un service agréé pour le DESC.

2- Vous faire envoyer les diplômes définitifs :

Pour cela, vous devez envoyer Bureau C2 de la Scolarité :

- Un bordereau d'envoi par recommandé avec accusé de réception renseigné (votre adresse pour le destinataire, celle ci-dessous pour l'expéditeur)
- Un affranchissement pour un recommandé avec accusé de réception 6€35 (ne pas la coller sur une enveloppe car nous utilisons une enveloppe spécifique)
- Un courrier demandant l'envoi des diplômes définitifs à l'adresse mentionnée sur le bordereau d'envoi du RAR.
- L'original de votre certificat provisoire de DESC
- La copie d'une pièce d'identité

FACULTÉ de MÉDECINE

1 rue Gaston Veil

44000 Nantes

Scolarité Bureau C2

des.specialises@univ-nantes.fr

02.40.41.29.55

Aucun duplicata de diplôme ne sera délivré. Il est conseillé d'en établir des photocopies et de garder l'original en sûreté.